



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Trente-sixième session

Rome, 11-14 et 16 octobre 2010

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET NOTES Y RELATIVES

Table des matières

Paragraphe

I. ORGANISATION DE LA SESSION

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DU CSA

III. L'ÉTAT DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE (SOFI) 2010 2

IV. FAITS NOUVEAUX SURVENUS DANS LE MONDE INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION 3 - 4

V. INITIATIVES RÉGIONALES EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION 5

VI. PRÉSENTATION GÉNÉRALE, PAR LE PRÉSIDENT, DES DEMANDES SOUMISES PAR LES PAYS AU CSA 6

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

VII. INITIATIVES NATIONALES EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION – ÉTUDES DE CAS	7 - 9
VIII. TABLES RONDES	10 - 12
IX. COORDINATION MONDIALE DES INTERVENTIONS DANS LES DOMAINES DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION À L'APPUI DES PROCESSUS NATIONAUX	13
X. LA VOIE À SUIVRE – MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME	14
XI. RAPPORT DE LA SESSION	

NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR

1. La trente-sixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) s'ouvrira le lundi 11 octobre 2010 à 9 h 30, au Siège de la FAO. Elle devrait se poursuivre jusqu'au samedi 16 octobre 2010 pour l'adoption du rapport final, avec une interruption le 15 octobre, pour célébrer la Journée mondiale de l'alimentation.

I. ORGANISATION DE LA SESSION

- a) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- b) Composition du Comité
- c) Déclaration de l'Union européenne concernant les compétences
- d) Composition du Comité de rédaction

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DU CSA

- a) Ouverture de la session par les Chefs de secrétariat de la FAO, du PAM et du FIDA
- b) Déclaration au nom du Secrétaire général de l'ONU
- c) Faits saillants de la mise en œuvre de la réforme du CSA en 2009/2010 – Exposé du Président du CSA et du Président du Groupe d'experts de haut niveau

III. L'ÉTAT DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE (SOFI) 2010

2. Les principaux éléments décrits dans L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI) en 2010 seront présentés. Le thème spécial de l'année "La lutte contre l'insécurité alimentaire pendant les crises prolongées: Problèmes et défis" sera examiné dans le contexte d'une étude de cas spécifique à un pays (point VII) et dans le cadre d'une table ronde (point VIII).

IV. FAITS NOUVEAUX SURVENUS DANS LE MONDE INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

3. Selon le document relatif à la réforme du CSA, le Comité a notamment pour fonction d'offrir une plate-forme de débats et de coordination, afin de renforcer la collaboration entre des parties prenantes très diverses, dont les gouvernements, les organisations régionales, les organisations et instances internationales, les ONG, les OSC, les organisations de producteurs vivriers, les organisations du secteur privé et les organisations philanthropiques. A cette trente-sixième session, le CSA étudiera les moyens de renforcer ce rôle.

4. Dans le contexte de ce mandat, un calendrier des initiatives et événements importants intéressant la sécurité alimentaire dans le monde sera présenté. Ce bref exposé sera suivi d'un échange de vues animé par un groupe de représentants des initiatives ou organismes concernés, tels que le Cadre global d'action mis à jour coordonné par l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, le sommet sur les OMD, la réforme du GCRAI, le Programme mondial de la Banque mondiale sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, le suivi de l'Initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire (AFSI), le Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies, etc. Ces représentants donneront les

dernières informations et soumettront des propositions pour renforcer les partenariats existants et créer de nouvelles synergies en vue d'améliorer la gouvernance de la sécurité alimentaire.

V. INITIATIVES RÉGIONALES EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

5. Conformément au mandat du Comité, qui prévoit qu'il favorise et entretienne des liens avec des acteurs pertinents à tous les niveaux et veille à ce que ses travaux soient fondés sur la réalité du terrain, cette session offrira aux orateurs régionaux invités l'occasion de mettre en commun les enseignements tirés, notamment des initiatives sur la sécurité alimentaire et la nutrition auxquelles sont associées les diverses parties prenantes. Les participants discuteront ensuite librement des moyens par lesquels le CSA pourrait contribuer à ces initiatives.

VI. PRÉSENTATION, PAR LE PRÉSIDENT, DES DEMANDES SOUMISES PAR LES PAYS AU CSA

6. Dans le cadre de ce point, le Président du CSA présentera brièvement une synthèse des demandes écrites d'appui et de conseil soumises par les pays au CSA, qui seront distribuées en plénière.

VII. INITIATIVES NATIONALES EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION – ÉTUDES DE CAS

7. L'examen portera sur le rôle du Comité, en termes d'appui et d'avis aux pays et aux régions concernant l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs plans d'action faisant l'objet d'une prise en charge nationale et régionale, dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

8. Cette question sera étudiée dans le cadre de quatre séances parallèles en petits groupes, chacune d'elles étant centrée sur une étude de cas propre à un pays [pays à confirmer] et sur un des thèmes suivants: i) Une approche intégrée de la sécurité alimentaire: le Plan d'action national relatif aux politiques alimentaires; ii) Mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA): le point de vue d'un pays; iii) Instauration la sécurité alimentaire durant des crises prolongées; iv) Les pratiques optimales en matière de filets de sécurité et de nutrition et leur rôle dans la promotion de la production locale.

9. Toutes les études de cas seront préparées suivant le même schéma, afin de permettre aux pays d'identifier des thèmes et des pratiques optimales communs pour renforcer la sécurité alimentaire. Ces études devraient déboucher sur des recommandations applicables qui seront ensuite communiquées par un rapporteur en plénière, pour approbation.

VIII. TABLES RONDES

10. L'examen portera sur le rôle du Comité, censé favoriser une plus grande convergence des politiques et une coordination grâce, notamment, à l'élaboration de stratégies internationales et de directives volontaires sur la sécurité alimentaire et la nutrition sur la base des pratiques optimales, des enseignements tirés des expériences locales, des apports reçus aux niveaux national et régional et des avis d'experts et opinions des différentes parties prenantes.

11. Suivant un cadre commun, trois tables rondes seront organisées en parallèle, respectivement axées sur un des trois thèmes suivants en rapport avec la sécurité alimentaire:

i) La lutte contre l'insécurité alimentaire pendant les crises prolongées: Problèmes et défis;
ii) Les régimes fonciers et l'investissement international en agriculture; notamment évaluation des travaux en cours concernant les Directives volontaires sur une gouvernance responsable des modes de gestion foncière des terres et d'autres ressources naturelles, et les Principes pour un investissement international responsable, respectueux des droits, des moyens d'existence et des ressources; iii) Gestion de la vulnérabilité et des risques, liés en particulier à l'instabilité des prix et au changement climatique, et examen du rôle des filets de sécurité pour promouvoir une amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

12. Les tables rondes devraient déboucher sur des recommandations applicables qui seront ensuite communiquées par un rapporteur en plénière, pour approbation.

IX. COORDINATION MONDIALE DES INTERVENTIONS DANS LES DOMAINES DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION À L'APPUI DES PROCESSUS NATIONAUX

13. Cette question se réfère au rôle du Comité consistant à renforcer la collaboration, améliorer la coordination et guider les actions synchronisées des nombreuses parties prenantes. Le Comité examinera:

- a) Un document décrivant le but, les principes directeurs et le processus d'élaboration d'un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition qui s'appuiera sur les cadres existants pour permettre au CSA de mieux remplir son rôle de coordination.
- b) L'état d'avancement d'un processus visant à partager les informations en retour fournies par les pays qui établissent des cartes des interventions pilotes de sécurité alimentaire mises en œuvre sur leur territoire, et à mettre en commun les options dont dispose le CSA pour aider les pays à prendre des décisions en connaissance de cause en vue de concevoir au mieux les politiques, stratégies et programmes nationaux et régionaux et allouer de façon optimale les ressources pour atteindre les objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

X. LA VOIE À SUIVRE – MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME

14. Au cours de cette séance, le Comité:

- a) Sera informé de l'avancement de la mise en place d'un mécanisme mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition qui fonctionnera comme un organe de facilitation pour la consultation des OSC/ONG et leur participation aux travaux du CSA.
- b) Adoptera le Règlement intérieur révisé établi sur la base des indications fournies dans le document relatif à la réforme du CSA.
- c) Examinera, en vue de leur adoption, un budget du CSA pour 2011, ainsi qu'un Programme de travail et budget (PTB) du CSA pour l'exercice biennal 2012-2013, notamment les projections relatives au soutien extrabudgétaire au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition.
- d) Étudiera les priorités du PTB 2012-2013 de la FAO dans les domaines de compétence du Comité et fournira des avis à ce sujet.
- e) Abordera d'éventuelles autres questions administratives.

XI. RAPPORT DE LA SESSION